

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**MODIFICATION DU LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 22 février 2022, le conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans ses compétences d'agglomération, a modifié le lieu pour la tenue des séances ordinaires et extraordinaires du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts

Les séances ordinaires et extraordinaires se tiendront dorénavant à l'endroit indiqué ci-dessous jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution soit adoptée :

**Place Lagny
2, rue Saint-Louis
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec
J8C 2A2**

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 23 février 2022.

Me Stéphanie Allard, greffière